

**CAMPAIGN 2000**  
**END CHILD & FAMILY POVERTY**

**CAMPAGNE 2000**  
**METTONS FIN À LA PAUVRETÉ**  
**DES ENFANTS ET DES FAMILLES**

**Réduire la pauvreté : stimuler la compétitivité économique  
tout en améliorant la santé de la population et la cohésion  
sociale**

**Comité permanent des finances de la Chambre des  
communes**

**Août 2018**

Anita Khanna  
Coordonnatrice nationale,  
Campagne 2000 a/s de Family  
Service Toronto  
355, rue Church, Toronto (Ontario) M5B 0B2

416-595-9230, poste 222  
[anitakh@familyservicetoronto.org](mailto:anitakh@familyservicetoronto.org)  
[www.campaign2000.ca](http://www.campaign2000.ca) et [www.familyservicetoronto.org](http://www.familyservicetoronto.org)

## Recommandations

- 1) Subventionner les initiatives et les mesures énoncées dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (SCRIP). Le budget de 2019 devrait investir dans un processus rapide et complet de mise en œuvre de la stratégie. Réserver des fonds pour les mesures de réduction de la pauvreté à long terme dans une stratégie dictée par des objectifs et des échéances.
- 2) Affecter un financement pour respecter la décision du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) de a) fournir un financement équitable suffisant aux services d'aide à l'enfance dans les réserves et de b) veiller à l'application complète du principe de Jordan.
- 3) Financer la mise en œuvre des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR).
- 4) Investir dans les soutiens ciblés des revenus pour réduire la pauvreté infantile de 50 % d'ici 2020.
  - Bonifier l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) en combinaison avec la création d'un dividende-dignité ciblé.
  - Le dividende-dignité sera de 1 800 \$ par adulte et enfant pour les personnes vivant sous le seuil de la pauvreté.
  - Examiner de nouveau l'admissibilité à l'ACE pour vérifier si le statut d'immigrant des parents ne constitue pas un obstacle.
- 5) Augmenter le financement du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCP) de 4 milliards de dollars pour soutenir le bien-fondé et la qualité des programmes d'aide sociale.
- 6) En 2019-2020, transférer 1 milliard de dollars aux provinces, aux territoires et aux collectivités autochtones pour mettre en place des programmes d'apprentissage précoce et de garderie d'enfants qui soient accessibles, abordables, de qualité et inclusifs.
- 7) Financer suffisamment la Stratégie nationale en matière de logement, y compris l'appui à l'égard des engagements pour la mise en œuvre des mécanismes associés au véritable droit au logement.
- 8) Mettre en œuvre un régime d'assurance-maladie amélioré qui comprenne une assurance-médicaments, les soins dentaires et divers services de réadaptation.

## À propos de Campagne 2000

Campagne 2000 est un mouvement pancanadien apolitique d'éducation du public visant à sensibiliser le public et à soutenir la résolution adoptée en 1989 à l'unanimité par la Chambre des communes d'éliminer la pauvreté des enfants au Canada d'ici l'année 2000. Notre coalition est composée de plus de 120 partenaires d'un bout à l'autre du pays.

## La pauvreté des enfants et des familles au Canada

Éradiquer la pauvreté, pour s'assurer que chaque personne au Canada ait la possibilité de réussir et de vivre dans la dignité, est la bonne chose à faire pour nos enfants et pour nous tous. En ce moment, 4,8 millions de Canadiens doivent affronter l'humiliation, la faim, l'insécurité, le stress et

l'exclusion sociale associés à la pauvreté.

Éradiquer la pauvreté est sans nul doute essentiel pour favoriser la croissance économique et la compétitivité du Canada, comme l'a constaté le Conference Board of Canada tout en faisant la promotion de la santé publique, en raffermissant la cohésion sociale et en permettant à tous les Canadiens de participer pleinement à la vie sociale et économique du Canada.

Le Canada est l'un des pays les plus riches du monde, et pourtant 1,2 million d'enfants – 17,4 % – et leur famille vivent sous le seuil de la pauvreté (mesure de faible revenu après impôt). Il est scandaleux de constater, en raison de tentatives de génocide culturel et de la colonisation pendant des siècles, que 37,9 % des enfants autochtones vivent dans la pauvreté. Les données de recensement et des déclarants indiquent que les enfants sont plus particulièrement vulnérables à la pauvreté durant les années charnières de la petite enfance, de la naissance à l'âge de cinq ans; ils sont plus susceptibles que les adultes de vivre en situation de pauvreté dans toutes les provinces et tous les territoires, sauf au Québec. De manière déplorable, les enfants de familles marginalisées – autochtones, d'origine étrangère, nouvellement immigrées, monoparentales avec la mère comme chef de famille ou handicapées – sont plus nombreux à vivre en situation de pauvreté<sup>1</sup>.

Durant les premières années de leur vie, leur développement est rapide et formateur. Vivre dans la pauvreté, même pendant de courtes périodes, a des effets négatifs et permanents sur les personnes et les familles, et des effets à long terme sur les collectivités.

Outil puissant et important pour lutter contre la pauvreté, l'ACE ne peut à elle seule résoudre le problème de la pauvreté infantile au Canada. Les données les plus récentes de l'Enquête canadienne sur le revenu portant sur les versements de l'ACE sur une période de six mois démontrent qu'en 2016, la pauvreté infantile a diminué de 1,2 % par rapport à 2015. Le Canada doit faire beaucoup plus pour offrir aux familles des programmes sociaux de calibre mondial pour éradiquer la pauvreté.

À ce jour, les investissements globaux du Canada dans la lutte à la pauvreté ont été peu élevés et, par conséquent, la réduction de la pauvreté a été trop limitée. Les taux de pauvreté infantile sont constamment supérieurs à ceux qui avaient soulevé des préoccupations unanimes de parlementaires en 1989. Il faut s'attaquer aux obstacles complexes pour vaincre la pauvreté, et cela nécessite des investissements importants à prévoir dans le budget 2019.

Pendant des décennies, nous avons demandé un plan fédéral de lutte contre la pauvreté pour respecter les engagements fédéraux de tous les partis d'éliminer la pauvreté des enfants et la pauvreté de tous. Nous attendons la sortie de la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. La formulation des objectifs définitifs et ambitieux de réduction de la pauvreté et des échéances claires pour les atteindre sera cruciale pour la réussite de la SCRP.

Les bonnes politiques publiques sont importantes et elles ont réussi à réduire la pauvreté infantile. En effet, sans les transferts gouvernementaux, plus de 2 millions d'enfants (28 %) vivraient dans la pauvreté. Dans l'Énoncé économique de l'automne 2017, le stimulus économique résultant de l'ACE a été cité comme raison du rendement économique du Canada plus vigoureux que prévu. Cette reconnaissance des répercussions économiques plus vastes résultant des investissements consacrés à la sécurité économique des familles est l'exemple le plus probant du succès des mesures de réduction de la pauvreté. Investir pour réduire la pauvreté n'est pas un boulet pour l'économie : il s'agit d'un stimulant pour la croissance.

## **Priorités du budget 2019**

### ***La Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté***

Un engagement ferme pour réduire la pauvreté signifie que l'objectif d'éradication de la pauvreté doit guider toutes les décisions prises en matière d'économie, de fiscalité, d'impôt et de politique sociale ainsi que les priorités budgétaires à court et à long terme. Le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership moral et intellectuel en établissant des objectifs, des échéanciers et des conditions pour les programmes de réduction de la pauvreté gérés par les provinces et les territoires. Par son leadership financier, le gouvernement du Canada peut permettre aux provinces et aux territoires de prendre des mesures draconiennes contre la pauvreté. Les fonds destinés à la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté doivent être disponibles pour soutenir les politiques et programmes en 2019 et des fonds additionnels doivent être prévus à long terme. Cela doit englober :

- Une augmentation de 4 milliards de dollars consacrés au financement du TCP en guise de versement initial pour satisfaire aux normes minimales visant à soutenir l'adéquation et la dignité des prestataires de l'aide sociale et l'accès à des services sociaux de qualité et à des programmes d'apprentissage précoce et de garderie d'enfants. Le TCP devrait fournir un financement suffisant, stable et prévisible reconnaissant les variations économiques régionales, et s'assurer que le gouvernement fédéral comme les gouvernements provinciaux rendent des comptes quant au respect de leurs obligations en matière de droits de la personne afin d'offrir un soutien du revenu suffisant à tous les Canadiens à faible revenu. Cela exigera l'élaboration de normes minimales pour les prestations de revenu et les services sociaux financés par le truchement du transfert, qui laisse de la latitude aux provinces et aux territoires. Les restrictions de croissance arbitraires devaient également être abolies. Cela fournira les bases financières pour légiférer les normes en tant que conditions au TCP.
- Le rétablissement du Conseil national du bien-être social, ou un autre organisme comparable, afin de recueillir des informations sur les programmes sociaux/de soutien du revenu et de proposer des recommandations politiques judicieuses. Cet organisme devrait mesurer les taux de prestation, le total des prestations d'assistance sociale et les dépenses de tous les ordres de gouvernement et examiner les variations régionales en ce qui concerne les règles et les mesures correctives du programme. Il devrait également signaler régulièrement le nombre de personnes qui reçoivent des prestations d'aide sociale et qui vivent sous le seuil de la pauvreté selon la MFR-API.
- Le soutien aux groupes de la société civile qui sensibilisent le public, invitent à l'action et qui militent pour enrayer les causes et les effets de la pauvreté à l'échelle tant locale que nationale. La recherche et les recommandations fondées sur des preuves en vue de remanier les programmes sociaux émanent souvent de ces groupes; les fonds limités entraînent la dissolution de ces groupes ou réduisent leur capacité d'action.
- L'allocation de fonds servant à la cueillette et à l'analyse en temps opportun des statistiques de faible revenu, y compris les données ventilées, par l'entremise de Statistique Canada.
- L'allocation de fonds pour soutenir les exigences législatives dans le cadre de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté qui devrait inclure un commissaire indépendant, de véritables consultations permanentes et des rapports détaillés.

Les fonds accordés dans le cadre du budget 2019 pour respecter la décision du TCDP concernant le financement équitable des services d'aide aux enfants autochtones sont appréciés, mais il en faut davantage. Le budget 2019 doit prévoir des fonds suffisants pour assurer les services d'aide à l'enfance dans les réserves et pour veiller à ce que l'application du principe de Jordan s'étende au-delà des cas d'incapacités et de maladies de courte durée. Il doit également prévoir des fonds pour la mise en œuvre des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Les investissements de 2018 visant à améliorer l'adoption de l'ACE chez les familles dans les réserves sont significatifs, mais environ un cinquième des familles dans les réserves ne reçoit pas l'allocation. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour permettre aux enfants autochtones d'avoir accès à l'ACE.

### ***Investir dans les soutiens ciblés des revenus pour réduire la pauvreté infantile de 50 % d'ici 2020***

Nous voyons d'un très bon œil l'indexation de l'ACE pour 2018. Campagne 2000 a recommandé depuis longtemps de bonifier chaque année le montant de base des prestations pour veiller à ce que l'ACE réduise continuellement la pauvreté. Nous demandons la bonification de l'ACE, combinée à la nouvelle prestation proposée appelée dividende-dignité, afin de réduire de 50 % la pauvreté infantile d'ici 2020, selon la MFR-Api calculée à partir des données sur les déclarants.

Nous demandons que le nouveau dividende-dignité ciblé verse 1 800 \$ par adulte et enfant pour les personnes vivant sous le seuil de la pauvreté. Ce dividende-dignité correspondant à un crédit de TPS supplémentaire permettra à quelque 450 000 personnes d'échapper à la pauvreté, dont la moitié sont des enfants.

Pour certains enfants, le statut d'immigrant de leurs parents est un obstacle à l'accès à l'ACE. Pour corriger cette situation, il faut modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* en retirant l'alinéa 122.6(e) qui lie l'admissibilité à l'ACE au statut d'immigrant du parent demandeur. Chaque parent au Canada considéré comme un résident aux fins de l'impôt devrait être admissible à l'ACE, peu importe son statut d'immigrant.

### ***Prioriser des programmes d'apprentissage précoce et de garderie d'enfants universels et de qualité***

Le Canada doit se doter d'un système d'apprentissage précoce et de garderie d'enfants universel pour accroître notre compétitivité économique et permettre aux parents, surtout aux femmes, de travailler. La hausse de l'ACE ne peut pas remplacer un système d'apprentissage précoce et de garderie d'enfants universel et de haute qualité.

En 2019-2020, le transfert de 1 milliard de dollars aux provinces, aux territoires et aux collectivités autochtones contribuera à mettre en place des programmes d'apprentissage précoce et de garderie d'enfants qui soient accessibles, abordables, de qualité et inclusifs. Le gouvernement devrait débloquer des sommes additionnelles dans son budget 2019-2020 et dans ses budgets subséquents pour créer un accord-cadre géré par les Autochtones sur les programmes d'apprentissage précoce et de garderie d'enfants. Le financement accordé aux provinces et aux territoires doit être conditionnel à des plans d'action répondant à des normes fondées sur des données probantes pour la mise en œuvre de programmes d'apprentissage précoce et de garderie d'enfants accessibles, abordables, de haute qualité et inclusifs. Cela inclut la reconnaissance qu'un système d'apprentissage précoce et de garderie d'enfants universel, équitable de haute qualité et qu'un régime de congé parental universel et équitable sont complémentaires et un élément clé d'une politique de soutien à la famille.

La mise en place de ce système nécessite un engagement clair envers un financement substantiel et soutenu. D'ici 2029-2030, le Canada devrait atteindre la norme en matière de dépenses internationales, soit au moins 1 % du PIB, consacrées aux systèmes d'éducation et de soins à la petite enfance pour les enfants de 0 à 5 ans.

### ***Un logement pour tous***

Les ambitions de la Stratégie nationale en matière de logement de combler les besoins de 530 000 familles en matière de logement doivent être assorties d'engagements de financement adéquats. Le financement pour les réparations et la construction de logements sociaux est primordial. Il est également essentiel de consacrer des fonds supplémentaires à la lutte contre l'itinérance d'ici 2030, plutôt que de la réduire de moitié comme c'est le cas en ce moment.

L'Allocation canadienne pour le logement proposée devrait être en mesure de réduire la précarité du logement chez les enfants et les familles. Le gouvernement devrait accélérer le processus associé à la mise en place de l'Allocation canadienne pour le logement en collaborant avec les provinces et les territoires de manière à venir en aide aux familles avant 2020, selon le calendrier actuel. Pour accélérer la prestation de l'Allocation, il faut augmenter le financement, puisque l'investissement fédéral actuel de 2 milliards de dollars aura une portée limitée compte tenu de l'ampleur des besoins.

De plus, un financement adéquat est nécessaire pour soutenir l'engagement du gouvernement de mettre en œuvre des mécanismes associés au véritable droit au logement, comme prévu dans la proposition législative de l'automne. Le bureau indépendant du défenseur fédéral du logement et le Conseil national du logement doivent disposer des ressources nécessaires et être habilités à faire des recommandations et à exiger l'adoption de mesures correctives en conformité avec le droit au logement.

### ***Accès équitable aux médicaments et aux divers services de santé***

Le budget 2018 a annoncé l'étude d'une assurance-médicaments, mais nous étions préoccupés par les indications selon lesquelles le programme ne serait pas universel. Un système universel d'assurance-médicaments présente de nombreux avantages. Selon une étude récente, la mise en œuvre rationnelle avec une couverture au premier dollar de toutes les ordonnances rendrait l'accès aux médicaments de façon plus équitable et améliorerait la santé. Les Canadiens économiseraient également 10,7 milliards de dollars consacrés à l'achat de médicaments sur ordonnance<sup>2</sup>.

Nous demandons au gouvernement de favoriser la santé de la population en mettant en œuvre un régime d'assurance-maladie amélioré qui comprenne une assurance-médicaments universelle, les soins dentaires et divers services de réadaptation.

---

<sup>1</sup> <https://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2017/11/FrenchNationalC2000ReportNov212017.pdf>

<sup>2</sup> [https://cdn.iris-recherche.gc.ca/uploads/publication/file/R\\_C3\\_A9gime-universel-dassurance-m\\_C3\\_A9dicaments1.pdf](https://cdn.iris-recherche.gc.ca/uploads/publication/file/R_C3_A9gime-universel-dassurance-m_C3_A9dicaments1.pdf)

